

Taxes applicables aux marques internationales à l'OAPI

(Protocole de Madrid)

Les taxes applicables aux marques internationales sont fixées comme suit :	Taxes FCFA
1- Taxes pour l'obtention de l'enregistrement international des marques	
a) Taxe individuelle de désignation	
• pour une marque couvrant trois classes	400 000
• par classe au-delà de la 3 ^e classe	82 000
b) Taxe individuelle de désignation postérieure à l'enregistrement	
• pour une marque couvrant trois classes	400 000
• par classe au-delà de la 3 ^e classe	82 000
c) Taxe de certification et de transmission	55 000
2- Taxe pour le renouvellement international des marques	
• renouvellement de dépôt d'une marque couvrant une classe	500 000
• supplément pour renouvellement tardif	130 000
• par classe supplémentaire de produit ou de service	100 000
3- Taxe de restauration des droits	
• Faute imputable au déposant	375 000
• Faute imputable au mandataire	650 000
• Taxe de publication des décisions de restauration, par décision	20 000
4- Taxes concernant le Registre Spécial des marques internationales :	
a) Remplacement d'une marque Régionale par une marque internationale	265 000
b) inscription relative à une concession de licence	265 000
5- Taxes de recherche	
a) portant sur les éléments verbaux d'une marque	95 000
b) portant sur les éléments figuratifs d'une marque	95 000
c) de recherche d'une marque applicable à plus de 3 classes, par classe	10 000
d) Recherche sur le portefeuille d'un titulaire	120 000
6- Taxes pour l'obtention de renseignements	

a) délivrance d'un certificat de non radiation, de radiation ou d'un état d'inscriptions subsistant sur une marque	60 000
b) délivrance d'un certificat d'identité de marque déposée	90 000
c) délivrance d'une attestation de non déchéance ou de déchéance ou communication de tout renseignement sur une marque	70 000
d) copie d'une pièce d'un document d'une marque	10 000
e) copie certifiée de l'enregistrement d'une marque	80 000
f) copie officielle d'une demande d'enregistrement de marque	70 000
g) envoi d'un tiré à part ou d'une photocopie de l'enregistrement d'une marque signalée dans la réponse à une demande de recherche d'antériorité	10 000
7- Taxes de recours, par recours	960 000
8- Opposition	150 000
9- Autres taxes	
a) changement de mandataire, par demande de marque	90 000
b) Transformation d'une marque internationale en marque nationale Jusqu'à trois classes ; Au-delà de trois classes et par classe :	400 000 82 000